

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

| | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------|
| Ville de Montréal | Assemblée du | 24 mars 2003 |
| | Séance(s) tenue(s) le(s) | 25 mars 2003 |
| | Numéro de la résolution | CM03 0248 |

Article 42.004 Avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin d'y incorporer un document complémentaire / Soumettre ce dossier à l'Office de consultation publique / Délégation de pouvoir à la greffière

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Dida Berku de la présentation à une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin d'y incorporer un document complémentaire;

Demande de dispense de lecture est faite, une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil.

ADOPTION DU PROJET

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller Robert Libman

Et résolu :

- d'adopter comme projet de règlement P-03-044 le « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin d'y incorporer un document complémentaire » établissant les règles et les critères minimums dont doivent tenir compte les arrondissements dans leurs règlements d'urbanisme;
- de soumettre, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville, le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Jacqueline Leduc
Greffière

(certifié conforme)

GREFFIÈRE